



**Compte Rendu du Conseil Municipal**  
**Lundi 16 janvier 2017, 19h30**

**Salle du Conseil Municipal**  
**Mairie de Bourganeuf**

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf se réunit, sur convocation de M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 11 janvier 2017

Présents : Marinette JOUANNETAUD, Carinne MARCON, Laurent SZCEPANSKI, Carmen CAPS, Alain FINI, Géraldine DEVAUX, Raymond LALANDE, Annick LAGRAVE, Gérard CHAPUT, Bayram ALABAY, Géraldine PIER, José SOULIE, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, René SARTOUX, Gaëlle LE LUYER, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL

Absents ayant donné procuration :

Régis RIGAUD a donné procuration à Jean-Pierre JOUHAUD

Elsa DUPHOT a donné procuration à Marinette JOUANNETAUD

Cigdem SERIN a donné procuration à Géraldine DEVAUX

Absent : Christian CHOMETTE

Élection d'un(e) secrétaire de séance : Géraldine PIER

Les points à l'ordre du jour sont :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016
- 2) Budget général : Décision budgétaire modificative
- 3) Intercommunalité : Election d'un délégué à la Communauté de communes CIATE-BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE
- 4) Dissolution du SIVOM : point d'étape
- 5) Gestion du SPANC : information
- 6) Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs
- 7) Dossiers en cours : information

### **1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016**

**Le Procès Verbal du conseil municipal du 12/12/2016 est adopté à l'unanimité.**

### **2) Budget général : Décision budgétaire modificative**

Le montant définitif du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales, dotation 2016, s'élève à 54 069 € ; cette somme comprend une part de reversement, pour un montant de 54 442 € et une part de prélèvement, pour un montant de 373 €.

A ce jour, les titres de recettes ont été émis pour le montant total reversé, soit 54 442 € ; il reste donc à émettre le mandat pour la part prélevée, soit 373 €.

Pour procéder à cette régularisation, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires correspondant à l'article 73925, chapitre 014 « atténuation de produits », en section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016.

Il est donc proposé la décision budgétaire modificative suivante :

- Article : 65548 : autres contributions : - 380 €
- Article 73925 : fonds de péréquation des ressources intercommunales : + 380 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette décision budgétaire modificative du budget général.**

### **3) Intercommunalité : Election d'un délégué à la Communauté de communes CIATE-BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a pris, en date du 30 décembre 2016, un arrêté de dissolution du SIVOM.

Carinne Marcon, agent du SIVOM, a été intégrée aux effectifs de la Communauté de Communes Ciate-Bourganeuf-Royère de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle a par conséquent adressé au Président de la Communauté de communes une lettre de démission de son mandat de conseiller communautaire à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aussi, pour permettre à la commune de Bourganeuf d'être représentée par ses 12 conseillers communautaires lors du conseil communautaire d'installation de la nouvelle communauté de communes le 25 janvier prochain, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures en précisant que seule une femme peut être candidate. Géraldine PIERRE fait acte de candidature. Le groupe « Bourganeuf, un autre possible » refuse de prendre part au vote. Le groupe « Bourganeuf Alternance » refuse également de prendre part au vote et quitte la séance.

Monsieur le Maire procède à l'élection et donne ensuite le résultat du vote.

**Géraldine PIERRE est élue à l'unanimité des votants.**

### **4) Dissolution du SIVOM : point d'étape**

Monsieur le Maire rappelle que la dissolution du SIVOM au 31/12/2016 n'était possible que si une solution était trouvée pour le personnel.

Il indique que les agents du service administratif et ceux du service ordures ménagères ont été intégrés aux effectifs de la communauté de communes ; que les agents du service voirie ont été repris par différentes communes dont la Ville de Bourganeuf.

La situation des agents ayant été réglée, le Préfet a pris un arrêté mettant fin aux compétences « voirie » et SPANC » du SIVOM au 30/12/2016.

Monsieur le Maire explique que le budget 2017 sera donc un budget de dissolution (et pas un budget habituel de fonctionnement). Les communes et le SIVOM doivent régler les aspects financiers dans les 6 mois à venir.

#### **5) Gestion du SPANC : information**

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM exerçait la compétence SPANC (service public de l'assainissement non collectif) pour le compte de 17 communes.

Une « entente communale », portée par la commune de Bourganeuf, a été signée par ces 17 communes. L'agent qui était employée par le SIVOM reste basée dans les locaux de Masbaraud Merignat, où sont ses dossiers. Quand un contrôle est réalisé, c'est le maire de la commune concernée qui signe le rapport de contrôle, puisque c'est lui qui a la compétence, redevenue communale.

Cette « entente » durera jusqu'à la reprise de la compétence par la nouvelle Communauté de communes.

#### **6) Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 relative à la répartition des agents du SIVOM, services « voirie » et « SPANC », les 3 agents ont intégré les effectifs de la commune à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur les grades suivants :

- 1 agent « adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe » : au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 4 postes étant ouverts sur ce grade et seulement 1 pourvu, le nombre de postes pourvus est porté à 2
- 2 agents « adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe » : au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 10 postes étant ouverts et 7 pourvus, le nombre de postes pourvus est porté à 9.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de dissolution du SIVOM, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avait été ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour accueillir éventuellement un agent du SIVOM de ce grade, par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016. Ce poste ne correspondant pas aux grades des agents concernés, il convient de le fermer à la date du 1<sup>er</sup> février 2017.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> février 2017.**

## 7) Dossiers en cours : information

- Commission « quartiers » : une commission s'est réunie dès le mois de décembre. Le travail est lancé.
- Révision du PLU : la concertation est lancée et les réunions des commissions sont en cours
- Consultations en vue de la réalisation de missions de programmation : démarches en cours pour les dossiers suivants :
  - espace d'accueil touristique et de loisirs,
  - création d'un pôle des énergies renouvelables,
  - requalification urbaine,
  - redynamisation du marché

Monsieur le Maire annonce la réponse à l'appel à projets Massif Central « attractivité des centres-bourg ». Ce dossier commun avec la Communauté de Communes a été accepté. Un ingénieur sera donc recruté par la Communauté de communes. Son activité sera partagée entre la Communauté de Communes et la commune de Bourgneuf.

## 8) Questions diverses

Madame Pouget Chauvat souhaite que le conseil municipal soit informé avant la presse de la tenue d'un conseil municipal. Monsieur le Maire répond que c'est le cas. S'il y a eu un télescopage, c'était fortuit et Monsieur le Maire présente ses excuses.

Madame Pouget Chauvat indique qu'un représentant du CCAS n'a pas été averti de la tenue du repas des aînés. Madame Devaux répond que Madame Le Luyer était présente aux réunions où la date a été validée.

Monsieur Sartoux indique qu'un étudiant devait être recruté en 2016 de mars à septembre pour un stage écoquartier et demande où en est ce projet. Madame Devaux répond que le sujet a été évoqué en commission quartier le 15/12/2016. Le recrutement n'ayant pas pu être réalisé en 2016, un nouvel appel à candidatures a été lancé pour un stage en 2017. Cette affaire est en cours.